



LES TRAVAILLEURS RÉCLAMENT UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL POUR LA RELANCE ET LA RÉSILIENCE

TCHAD

PERSPECTIVE SYNDICALE SUR LES ODD

#HLPF2021

COVID-19: LES TRAVAILLEURS ONT BESOIN DE RÉPONSES À LA CRISE AXÉES SUR LES ODD

La pandémie de COVID-19 a aggravé la pauvreté, les inégalités sociales et les violations des droits humains et syndicaux. Pour lutter contre la pandémie, le gouvernement tchadien a imposé un couvre-feu, des restrictions de circulation et une interdiction de rassemblement, des mesures qui ont particulièrement affecté les femmes et les jeunes en les empêchant de subvenir à leurs besoins élémentaires en termes d'alimentation, de logement, de santé et d'éducation. Alors qu'un grand nombre de ces personnes ont perdu leur emploi et leur source de revenus, aucune mesure de protection sociale n'a été instaurée pour les aider. En outre, le financement annoncé par le gouvernement pour soutenir le secteur privé n'est pas prévu pour les petites, moyennes et microentreprises (PMME) ou pour les entreprises de l'économie informelle.

Les syndicats ont appelé le gouvernement tchadien à résoudre les problèmes engendrés par la pandémie en introduisant des congés de maladie payés dès le premier jour, une protection des revenus et des salaires, des indemnités de chômage, une protection sociale universelle et l'accès aux soins de santé, notamment en vaccinant la population contre la COVID-19. En outre, le gouvernement devrait améliorer la situation économique et renforcer la stabilité en soutenant les PMME et en adoptant des stratégies de réduction de la dette.

LES SYNDICATS PARTICIPENT-ILS AUX DISCUSSIONS ?

Le gouvernement du Tchad a aligné son plan national de développement (PND) pour la période 2017-2021 sur les 17 ODD et a intégré les objectifs du Programme à l'horizon 2030 dans les politiques sectorielles correspondantes (santé, agriculture, industrie, justice, éducation et affaires sociales).

Le ministère de l'Économie et de la Planification supervise la mise en œuvre des ODD au travers de la réalisation du PND et de la gestion de l'aide publique au développement (APD) que reçoit le pays. Le ministère a mis en place une structure de coordination composée de représentants des ministères compétents et de certaines organisations de la société civile. Une commission parlementaire chargée de suivre les progrès dans la réalisation des ODD a été instituée à l'Assemblée nationale.

La société civile est invitée à apporter des contributions au rapport national sur les ODD et les plateformes de la société civile font partie des comités techniques coordonnés par le ministère chef de file. Cependant, la représentation des syndicats dans ces débats n'est pas garantie. En effet, un seul siège est attribué à

un représentant syndical dans les comités techniques et politiques et aucun n'est prévu au niveau de la structure nationale ni provinciale de la coordination des ODD. Les contributions des syndicats n'ont pas été prises en compte. Les structures nationales du dialogue social n'ont pas un agenda clair et précis autour des ODD, en dépit des demandes formulées par les syndicats en ce sens. Le gouvernement discute toutefois de réformes politiques en lien avec la mise en œuvre des ODD avec les partenaires sociaux sur des sujets qui dépassent la portée de l'ODD 8.

Les syndicats affirment que l'enveloppe budgétaire consacrée à la mise en œuvre des ODD n'est pas suffisante et dépend principalement de l'APD. Le financement d'un développement durable est davantage mis en péril par la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une réorientation des ressources gouvernementales pour faire face à cette crise. Si les syndicats observent certains progrès dans l'élaboration des plans sectoriels, globalement, ils mettent en évidence une détérioration de la réalisation des cibles des ODD.

TRANSPARENCE



Un accès irrégulier à des informations limitées

CONSULTATION



Il y a des séances d'information, mais pas d'interaction

DIALOGUE SOCIAL



Les partenaires sociaux contribuent individuellement au plan national des ODD



LE TRAVAIL (DÉCENT) AVANCE-T-IL?

La valeur de l'indice de développement humain (IDH) du Tchad est de 0,398, plaçant le pays au 187^e rang sur 189, soit l'un des pays les moins développés du monde. En 2018, 42,3% de sa population vivaient sous le seuil de pauvreté internationale, alors que le pourcentage était de 38,1% en 2011, ce qui indique que **l'objectif 1.1 (éradiquer l'extrême pauvreté dans le monde entier)** n'est pas atteint. En 2019, 40,3% des travailleurs de plus de 15 ans vivaient sous le seuil de pauvreté, un chiffre en hausse par rapport aux 35,5% de 2010. En ce qui concerne **l'objectif 1.3 (mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national)**, seuls 4,7% des travailleurs étaient couverts par une assurance maladie en 2019. Les dépenses allouées aux services essentiels (santé, éducation et protection sociale) par le gouvernement tchadien représentaient 17,2% du budget en 2018.

Il convient d'améliorer sensiblement la situation pour progresser dans la réalisation de **l'objectif 5.4 (faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser)**, étant donné que les femmes, qui effectuent les deux tiers du nombre d'heures de travail et produisent plus de la moitié des aliments du pays, ne gagnent que 10% du revenu total, possèdent moins de 2% des terres et reçoivent moins de 5% de l'ensemble des prêts. En ce qui concerne **l'objectif 5.5 (garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décisions, dans la vie politique, économique et publique)**, seuls 14,9% des parlementaires tchadiens sont des femmes et la représentation des femmes au sein du gouvernement se situe à 25,7%. Au cours de la période 2015-2019, 1,7% seulement de la population féminine âgée de 25 ans ou plus a fait des études secondaires (contre 10,5% des hommes) ; 86% des femmes tchadiennes sont analphabètes, contre 69% des hommes.

Il y a fort à craindre que le Tchad ne soit pas en mesure d'atteindre les cibles fixées par **l'ODD 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous)**. Les résultats relatifs à **l'objectif 8.3 (favoriser des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et faciliter la croissance des microentreprises et des petites entreprises et faciliter leur intégration dans le secteur formel)** sont extrêmement préoccupants, 96,9% des emplois (99% des emplois exercés par les femmes et 95,2% de ceux exercés par des hommes) relevant de l'économie informelle et 93% des emplois étant considérés

comme précaires. La réalisation de **l'objectif 8.5 (plein emploi productif et emploi décent pour tous)** est toujours largement hors de portée, étant donné que le taux global de chômage était de 18,5% en 2018 et touchait plus les femmes (26,8%) que les hommes (10,3%) et davantage la population urbaine (19,7%) que rurale (13,9%). Les indicateurs relatifs aux jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (NEET) de **l'objectif 8.6 (réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation)** s'établissaient à 37% des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2018, les jeunes femmes étant plus touchées (46,4%) que les jeunes hommes (24,8%). Les indicateurs relatifs à **l'objectif 8.7 (éradiquer le travail forcé et éliminer les pires formes de travail des enfants)** sont extrêmement préoccupants et révèlent que 39% des enfants étaient impliqués dans le travail des enfants en 2014. La pauvreté, le manque d'information, les inégalités entre les hommes et les femmes et la forte demande de main-d'œuvre bon marché exposent les femmes et les enfants à un risque élevé de traite des êtres humains, comme le montrent les cas d'enlèvements d'enfants pour les forcer à travailler dans l'agriculture et de femmes enceintes pour en faire des mères de substitution. **L'objectif 8.8 (défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs)** est loin d'être atteint, étant donné que le pays ne compte que 53 inspecteurs du travail qualifiés.

Des progrès restent à faire pour que le Tchad atteigne **l'objectif 10.4 (adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité)**, étant donné qu'en 2011, la part des personnes dont le salaire figure parmi les 10% des revenus les plus élevés représentait 32,4% du PIB, tandis que les personnes gagnant les 20% des revenus les moins élevés représentaient 4,9% du PIB. En outre, le pays doit faire face aux difficultés provoquées par la présence d'un nombre considérable de réfugiés sur son sol, qui représentent environ 4% de la population du pays et fuient les conflits régionaux au Soudan, en République centrafricaine et au Nigeria. En raison du caractère transfrontalier de certains conflits, le Tchad enregistre également un nombre élevé de personnes déplacées à l'intérieur de son territoire.

Bien que le gouvernement tchadien ait introduit quelques politiques pour atteindre **l'objectif 13.2 (incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales)**, il manque toujours une stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques.

LES DEMANDES SYNDICALES POUR NE LAISSER PERSONNE POUR COMPTE

Aux fins d'assurer une reprise orientée vers les ODD et la résilience vis-à-vis de la crise, les syndicats exhortent le gouvernement à :

- Renforcer les processus de dialogue social et les structures de mise en œuvre des ODD ainsi que les stratégies de lutte contre la crise.
- Fournir un soutien spécifique aux PMME et aux unités économiques informelles.
- Élaborer une stratégie nationale en vue d'annuler la dette intérieure et extérieure du pays.
- Renforcer et étendre la protection sociale et garantir un accès universel aux soins de santé.
- Intégrer le financement des ODD dans le budget général de l'État.
- Ouvrir la participation à la structure de coordination nationale sur les ODD aux syndicats et aux organisations au niveau local et rural pour une meilleure appropriation des ODD et une participation locale et non gouvernementale.
- Décentraliser la commission parlementaire de suivi et d'évaluation des ODD pour un rapprochement local des ODD au niveau national.
- Développer des stratégies de communication pour promouvoir les ODD.
- Prioriser les accords de partenariat concernant des projets de développement durable.

LES
TRAVAILLEURS
RÉCLAMENT UN
NOUVEAU CONTRAT
SOCIAL POUR LA
RELANCE ET LA
RÉSILIENCE



Cette publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de RSCD/CSI et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.